La pénitence ou le retour à Dieu

La pénitence consiste à s'écarter du péché, regretter de l'avoir commis et prendre la ferme résolution de ne plus jamais y retourner. Si le péché en question est une transgression envers autrui, il convient de restituer tout bien à son véritable propriétaire. Si la restitution des biens à leurs propriétaires s'avère impossible, le pécheur doit implorer le pardon d'Allâh pour les personnes qui ont subi son injustice.

De même que le croyant ne désespère jamais de la Miséricorde d'Allah, il éprouve en permanence une crainte révérencielle envers Lui, il ressent toujours ses péchés et ses manquements comme un lourd fardeau, et redoute perpétuellement toute transgression de la loi divine.

Allah — Exalté soit-Il — dit : « Sont-ils à l'abri du stratagème d'Allah ? Seuls les gens égarés se croient à l'abri du stratagème d'Allah. » [1]

Al-Bukhârî et Muslim rapportent que `Abd All âh décrivit le croyant en ces termes : « Le croyant voit ses péchés comme une montagne au pied de laquelle il est assis et dont il craint l'effondrement ; mais l'hypocrite, lui, voit ses péchés comme une mouche posée sur son nez et il croit qu'un geste de sa main suffit pour l'écarter. »

Certes les péchés sont si nombreux, certains sont apparents, d'autres sont cachés ; certains sont commis par négligence et d'autres enfin sont commis volontairement et sciemment. Il se peut qu'un Serviteur de Dieu fasse un péché sans qu'il en soit conscient, c'est pourquoi il faut observer Dieu, craindre Sa colère et garder espoir en Lui.

Aussi, le Prophète — paix et bénédictions sur lui — dit : « L'homme dit un mot entraînant la Colère de Dieu, il le dit sans y prêter attention et il chute à cause de ce mot pendant soixante-dix automnes en Enfer. »

Tout musulman doit juger son propre ego, car Allah — Exalté soit-Il — dit : « Ô vous qui avez cru ! Craignez Allah. Que chaque âme voit bien ce qu'elle a avancé pour demain. Et craignez Allah, car Allah est Parfaitement Connaisseur de ce que vous faites. » [2] Il dit également :"Mais l'homme sera un témoin perspicace contre lui-même, même s'il présente ses excuses. » [3] Et aussi : « Non !... Je jure par le jour de la Résurre ction ! Mais non !, Je jure par l'âme qui ne cesse de se blâmer. » [4]

Se juger soi-même consiste à se blâmer pour le mal que l'on a commis et le bien que l'on a accompli avec imperfection. Nous avons tous besoin de demander à Allah Son Pardon.

Le Prophète — paix et bénédictions sur lui — dit : « J'implore le pardon d'Allah cent fois par jour. » Sauf que la demande de pardon faite par le Prophète, à la différence de celle faite par une autre personne, est une imploration et un acte d'adoration d'Allah et el le ne résulte pas de la négligence ou de la transgression.

On relate qu'Ibn `Umar entendait le Prophète dire cent fois dans une même assemblée : « Seigneur pardonne-moi et agrée mon repentir, certes, Tu es Le Repentant, Le Miséricordieux. »

Le Prophète nous a recommandé de demander pardon à Allah en raison des grandes vertus que possède cet acte de pénitence. Il dit : « Celui qui implore perpétuellement le Pardon d'Allah, Dieu lui donnera une issue favorable à chaque difficulté, le soulagera de ses soucis et lui accordera des Dons dont il ne se doutait pas. » ; le hadith est rapporté par Abû Dâwûd, Ahmad et est authentique.

Le meilleur moment de la journée pour que le Serviteur demande pardon à Dieu, c'est avant l'aube : vers le dernier tiers de la nuit. Die u — Exalté soit-Il — dit : « Ils dormaient peu la nuit, et aux dernières heures de la nuit, ils imploraient le pardon » [5].

Le Prophète — paix et bénédictions de Dieu sur lui — dit : « Au dernier tiers de la nuit, Notre Seigneur descend au ciel et dit : « Qui Me prie pour que J'exauce sa prière ? Qui Me demande pour que Je lui donne ? Qui implore Mon Pardon pour que Je lui pardonne ? » » ; le hadith est rapporté par Al-Bukhârî, Muslim, At-Tirmidhî, Abû Dâwûd et Ibn Mâjah.

Le Prophète — paix et bénédictions sur lui — nous a enseigné des formules pour l'imploration du pardon de Dieu. Le Prophète — paix et bénédictions sur lui — dit : « La meilleure imploration du pardon de Dieu consiste à dire : ***"Allâhumma anta rabbî lâ ilâha illâ anta khalaqtanî wa-anâ `abduk, wa-anâ `alâ `ahdika wa-wa`dika mastata`t, a`ûdhu bika min sharri mâ sana`t, abû'u laka bi-ni`matika `alayya wa-abû'u bi-dhambî faghfir lî fa-innahu lâ yaghfirudh-dhunûba illâ ant***, **Ô Allâh - Tu es mon Seigneur, Tu n'as p oint d'associé, Tu m'as créé, je suis Ton Serviteur, je suis fidèle à Tes engagements et à Tes promesses autant que je le puis, je me réfugie auprès de Toi contre le mal que j'ai fait, je reconnais les faveurs dont Tu m'as comblé et je reconnais mon péché ; pardonne-moi car Seul Toi pardonne les péchés."** Celui qui dit cela pendant sa journée en y croyant sincèrement, s'il meurt avant le soir, il entrera au paradis. Et celui qui dit cela le soir en y croyant sincèrement, s'il meurt avant le lever du jour, il entrera au paradis."

Le Prophète Muhammad — paix et bénédictions sur lui — avait coutume de dire à la fin de la prière : « ***Allâhumma antas-salâm, wa-minkas-salâm, tabârakta yâ dhal-jalâli wal-ikrâm***, **Ô Seigneur, Tu es la Paix et de Toi vient la paix. Glori fié sois-Tu, Ô plein de majesté et de bonté** ».

On demanda à Al-Awzâ`î : "Comment implorer le pardon d'Allah ?" Il répondit : « ***Astaghfirullâh, astaghfirullâh***, **J'implore le Pardon d'Allah, j'implore le Pardon d'Allah** ».

Le Prophète — paix et bénédictions sur lui — dit : « Quiconque s'assoit dans une assemblée où il est dit de nombreuses paroles futiles et peu de louables, s'il dit avant de se lever « ***Subhânakallâhumma wa-bihamdik, ashhadu allâ ilâha illâ ant, astaghfiruka wa-atûbû ilayk***, **Gloire à Toi mon Dieu, j'atteste qu'Il n'y a de Dieu que Toi, j'implore Ton Pardon et je me repens à Toi », Dieu lui pardonne ce qui fut dans cette assemblée.** ».

Khoutba faite par sheikh Kishk rahimahoull -Lah.

Notes

[1] Sourate 7, *Al-A`râf*, Les Limbes, verset 99.

[2] Sourate 59, *Al-Hashr*, L'Exode, verset 18.

[3] Sourate 75, *Al-Qiyâmah*, La Résurrection, versets 14 et 15.

[4] Sourate 75, *Al-Qiyâmah*, La Résurrection, versets 1 et 2.

[5] Sourate 51, *Adh-Dhâriyât*, Les Éparpilleurs, versets 17 et 18.